

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2022-12-12-A

MAPA - Procédure adaptée – Moins de 90 000 € H.T.
Travaux de requalification du parvis du collège Claude Monet – Paysagement
Entreprise MAILLARD Paysage

Le Maire,

- **Vu** le Code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019, notamment l'article R2123-1-1°, concernant les marchés inférieurs aux seuils européens,
- **Vu** l'article L 2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- **Considérant** la consultation faite par V3D en date du 09/11/2022,
- **Vu** l'ouverture des plis en date du 05/12/2022
- **Vu** la proposition la mieux disant,
- **Considérant** la nécessité de conclure un marché de travaux de requalification du parvis du collège Claude Monet – Paysagement

DECIDE

- **1** – Un marché selon la procédure adaptée, concernant les travaux de requalification du parvis du collège Claude Monet – Paysagement - sera conclu avec l'entreprise MAILLARD Paysage – ZA rue de Calais – 60112 Troissereux
- **2** – Ce marché de travaux est conclu sur devis du 12/12/2022.
- **3** – Le montant total des prestations retenues pour les travaux s'élève à 19 108.56 € H.T., soit 22 930.27 € T.T.C., payable sur factures selon les prestations réalisées.
- **4** – La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Ville de Saint Nicolas d'Aliermont (c/106/2315)
- **5** – Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,
Le 12 décembre 2022
Le Maire,
Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20221212-20221212A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation